



La charte de bientraitance

« Bien traiter » les résidents patients, c'est « reconnaître en eux des hommes et des femmes âgés, qui ont un passé souvent riche, une histoire de vie et une identité singulière, une famille, bref un statut de sujet à part entière, quels que soient la gravité de leurs maladies et leur état de dépendance ».

- ① Identifier les besoins du résident/patient et ses facultés d'adaptation, afin d'apporter des réponses adaptées qui favorisent son autonomie, de jour comme de nuit.
- ② Prendre en considération la liberté de choix et de décision du résident/patient, ses goûts, ses habitudes.
- ③ Respecter l'espace personnel du résident/patient et son intimité.
- ④ Préserver la dignité du résident/patient et son estime de soi par son apparence, et en tenant compte de ses habitudes de vie.
- ⑤ Être attentif à la qualité de la communication et du comportement envers le résident/patient.
- ⑥ Identifier les inquiétudes du résident/patient et chercher ensemble des réponses.
- ⑦ Prendre en compte les goûts et les habitudes alimentaires du résident/patient afin de faire du repas un moment de plaisir.
- ⑧ Favoriser les déplacements du résident/patient en respectant son confort et son rythme tout en tenant compte de ses désirs d'aller et venir ainsi que de sa pathologie.
- ⑨ Favoriser les liens et les échanges avec les proches et l'entourage du résident/patient.
- ⑩ Accompagner le résident/patient dans sa fin de vie.